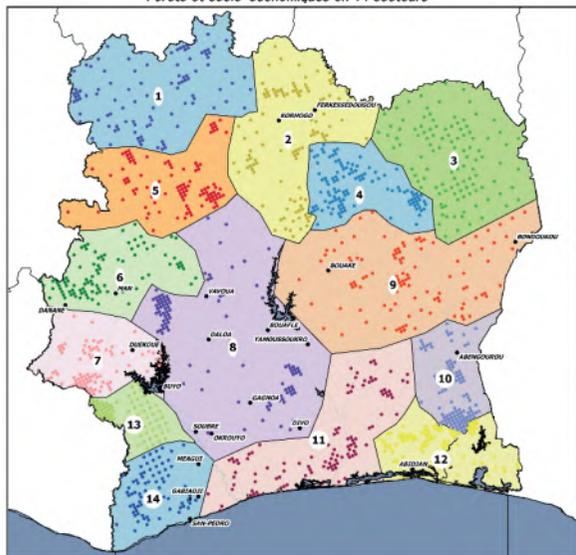


## LES REGIONS CIBLÉES PAR L'INVENTAIRE

Au total, ce sont 31 régions et 108 départements qui seront visités par les agents techniques en charge des inventaires. Les inventaires forestiers seront menés sur 1 417 unités d'échantillonnage de 25 ha et les observations de la faune seront réalisées sur 994 unités de comptage répartis sur l'ensemble du pays.

### INVENTAIRE FORESTIER ET FAUNIQUE NATIONAL DE LA CÔTE D'IVOIRE

Répartition des 1 417 Unités d'échantillonnage Forêts et socio-économiques en 14 secteurs



## Bon à savoir

- L'inventaire national ne cherche pas à savoir si vous êtes propriétaire ou non de la parcelle sur laquelle vous résidez ou que vous exploitez
- L'inventaire ne dégrade ni la faune, ni la flore se trouvant sur la parcelle
- Les opérateurs techniques habilités à se présenter sur les parcelles sont reconnaissables soit par leurs uniformes soit par les véhicules identifiés avec le logo du projet, ils sont tous porteurs d'un ordre de mission.

## LES ACTEURS DE L'IFFN

**La maîtrise d'ouvrage** de l'IFFN est assurée par le Ministère des Eaux et Forêts (MINEF) qui est l'entité porteuse du besoin et qui définit les objectifs et orientations du projet, son calendrier et son budget. C'est le MINEF qui suit les activités et évalue les résultats.

**La maîtrise d'œuvre** de l'IFFN est assurée par une cellule d'Assistance Technique (AT) et par le consortium international composé des structures suivantes :



**La mise en œuvre nationale** est assurée par les acteurs nationaux suivants :



La connaissance préalable par les populations, des zones d'intervention et des activités à mener, constitue un facteur déterminant pour la réussite de l'inventaire.



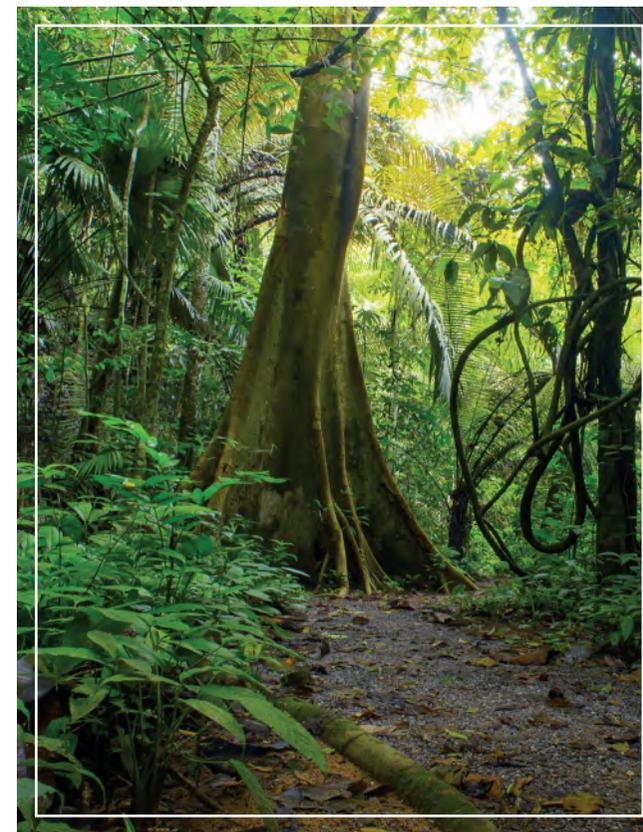
Nous contacter et nous poser vos questions :

Par mail : [onfci@onfinternational.org](mailto:onfci@onfinternational.org)  
Par téléphone : (225) 22 46 83 01

[www.onfinternational.org/iffn-rci/](http://www.onfinternational.org/iffn-rci/)



République de Côte d'Ivoire  
Union - Discipline - Travail



## INVENTAIRE FORESTIER ET FAUNIQUE DE LA CÔTE D'IVOIRE



## UN INVENTAIRE FORESTIER ET FAUNIQUE EN COTE D'IVOIRE, POUR QUOI FAIRE ?

Début janvier 2019, la Côte d'Ivoire a officiellement lancé son projet d'inventaire forestier et faunique (IFFN).

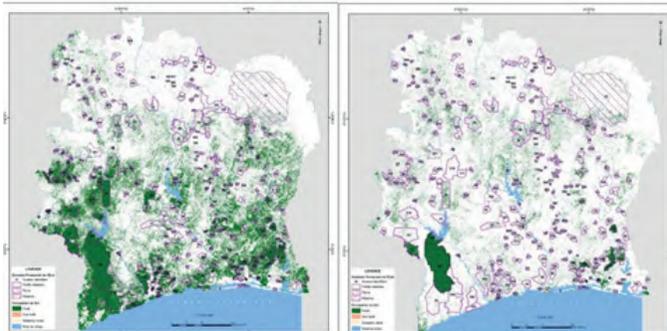
Prévu pour durer deux ans, l'IFFN vise à :

- actualiser les connaissances sur les ressources forestières et fauniques du pays
- renforcer les compétences techniques des agents de l'administration et des opérateurs techniques en matière de méthode d'inventaire sur le terrain et de collecte des données

Il intervient dans un contexte de dégradation avancée des ressources forestières et fauniques de la Côte d'Ivoire.

1990

2015



Les données collectées dans le cadre de l'IFFN permettront de connaître l'état, l'évolution dans le temps et les potentialités des territoires en termes de faune, forêt, fertilité des sols et pression anthropique.

Ces informations seront ensuite utilisées pour la définition et l'évaluation des politiques publiques en matière de changement climatique et de gestion des ressources naturelles de la Côte d'Ivoire.



## LE SAVIEZ-VOUS ?

- Au cours des 60 dernières années, près de 90% de la surface de la forêt ivoirienne a disparu
- Le taux annuel de déforestation des quinze dernières années est estimé à 2,69 % (l'un des plus élevés d'Afrique)
- Les populations de grands mammifères ont fortement disparu du fait du braconnage et de la destruction de leurs habitats naturels



Credit photo : François PLANCHERON

## QU'EST-CE QU'UN INVENTAIRE FORESTIER ET FAUNIQUE ?

La réalisation de l'inventaire forestier et faunique de Côte d'Ivoire permet d'obtenir des informations précises sur :

- Le type de forêts existantes, leur composition et leur surface
- Les espèces fauniques existantes et leur densité
- L'évolution dans le temps de ces données (forestières, fauniques)
- Les données par région visitée

L'IFFN couvre l'ensemble du territoire forestier et rural du pays et concerne les forêts des deux grands domaines : le domaine forestier permanent de l'Etat et le domaine forestier rural de l'Etat (zones encore couvertes de forêts naturelles, jachères, zones en culture, plantations forestières, forêts des communautés villageoises, forêts de particuliers, etc.).

## LES GRANDES COMPOSANTES DU PROJET



La réalisation des inventaires sur le terrain sera effectuée par les opérateurs ivoiriens suivants :

- la Société de Développement des Forêts (SODEFOR) pour l'inventaire forestier,
- l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR) pour l'inventaire faunique,
- l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER) pour le volet socio-économique.



Credit photo : François PLANCHERON